



## Centres d'Information et d'Orientation : Chronique d'une extinction orchestrée !

### Sur le plan national :

- La destruction d'un système national démocratique est lancée par les annonces de décentralisation. Selon les mesures présentées par le Ministre de l'Education Nationale, les CIO ne seraient plus services de l'Education Nationale mais deviendraient des services régionaux avec d'autres missions et d'autres conditions d'exercice. Les Conseillers d'Orientation-Psychologues et Directeurs de CIO resteraient fonctionnaires d'Etat mais seraient également sous l'autorité fonctionnelle des Régions ! La concurrence entre les deux hiérarchies exposerait les personnels à des conflits de priorité, d'indépendance et de qualité du travail. Rien n'est dit sur l'avenir des personnels administratifs...
- La mise en place de la « labellisation » du Service Public d'Orientation est poursuivie, engageant les suppressions de CIO, le rapprochement de structures enfonçant le clou sur la confusion aberrante entre orientation scolaire et orientation adulte, etc.
- La hausse du recrutement national promise par le Ministre de l'Education Nationale ne permettra toujours pas de couvrir les manques énormes sur le terrain (manques régis depuis plusieurs années par le calcul d'un départ à la retraite sur 6 remplacé !).

### Sur le plan académique :

- Le Rectorat poursuit sa politique de fusions des CIO. Ainsi, fin 2013, il ne restera que 20 CIO en lieu et place des 33 encore présents sur l'académie début 2011.
- Les conditions de travail sont devenues catastrophiques dans les CIO ayant vécu la fusion : équipes en surnombre dans des espaces réduits à multi-usage, perte de contact dans les équipes, diminution drastique des budgets, suppression des postes de DCIO et de personnels administratifs. **La souffrance au travail s'est maintenant installée de manière déplorable au sein des équipes !** Les CIO sont moins visibles et perdent leur statut de service de proximité.
- Le Rectorat supprime les CIO mais donne l'injonction aux équipes d'assurer des permanences en mairie pour remailler les territoires lésés ! La profession veut travailler, la profession veut recevoir le public, la profession veut se montrer au plus proche des usagers mais dans des lieux d'exercice statutaires (CIO ou établissements du secondaire, cf. décret du 23 août 2011), reconnus comme lieux ressources et avec des conditions de travail acceptables.
- Les Conseillers d'Orientation-Psychologues comptent actuellement plus de 20% de personnels contractuels.

**La profession en a assez d'être utilisée et malmenée !!!**